



COMMUNIQUÉ
Paris, le 29/06/2023

LE DOUBS REPASSE AUX 90 KM/H : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » APPLAUDIT ET ENCOURAGE À UNE GÉNÉRALISATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS.

Lundi dernier, le Conseil départemental du Doubs a voté en faveur d'un retour à la limitation de vitesse à 90 km/h sur 1 044 km de routes secondaires, soient 28 % du réseau routier du département.

L'association « 40 millions d'automobilistes » salue aujourd'hui, jeudi 29 juin 2023, le choix fait par le Doubs. Ce retour aux 90 km/h s'inscrit dans un mouvement qui prend de plus en plus d'ampleur à l'échelle nationale ; les départements restés à 80 km/h sont désormais minoritaires. La nécessité d'améliorer la mobilité des usagers et la preuve de l'inefficacité de la mesure à réduire l'accidentalité routière incitent largement les Conseils départementaux à rétablir les 90 km/h.

La consultation des élus pour savoir quelles routes départementales devaient bénéficier d'un relèvement de la vitesse maximale autorisée avait été lancée en septembre 2022. La liste (comportant 36 itinéraires) ainsi définie et votée hier sera soumise à l'avis consultatif de la Commission départementale de sécurité routière de la Préfecture le 5 juillet prochain.

Depuis l'inscription dans la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) de l'amendement autorisant les Départements à revenir aux 90 km/h, une majorité des Conseils départementaux se sont déjà exprimés en faveur d'un retour à la limitation de vitesse d'origine. Et ce n'est pas un hasard :

« La voiture reste le premier moyen de déplacement, particulièrement dans les territoires qui sont peu desservis par d'autres modes de transports. Au quotidien, c'est l'efficacité qui prime, et lorsqu'il est prouvé qu'une limitation de vitesse un peu plus élevée n'a pas de conséquence négative sur la sécurité, il est juste que les usagers puissent en bénéficier. Les élus locaux l'ont bien compris et c'est pourquoi les 90 km/h sont aujourd'hui rétablis dans de nombreux départements », explique Philippe NOZIÈRE, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Dans le Doubs, la mesure – motivée par la faible accidentalité relevée sur les routes concernées et le besoin de fluidifier le trafic – devrait être rendue définitive et entrer en vigueur pour les usagers de la route dès le mois d'août 2023, après le changement des panneaux de signalisation.

CONTACT PRESSE :

Tél. : 07 78 21 24 47



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com